

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME SIXIÈME

1887

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS
G. MASSON, LIBRAIRE
20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1887

COMMUNICATIONS

PROJET D'UNE
EXPOSITION DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PAR M. DE MORTILLET

M. de Mortillet dit qu'à l'Exposition universelle de 1867 un espace avait été consacré à l'*histoire de l'art*; la partie préhistorique y fut très remarquée. En 1878, malgré les oppositions qu'elle rencontra, l'exposition des sciences anthropologiques obtint un grand succès. Pour l'Exposition de 1889, la question est de nouveau posée; tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'elle doit être supérieure aux précédentes. Le ministre du commerce nous est très favorable. Une liste pour la commission de réception a déjà été dressée à Paris; mais, à côté de Paris, il y a la province qui doit être représentée. Les trois comités de réception présentés par les trois Sociétés d'anthropologie de France nommeraient les membres du comité d'organisation.

DISCUSSION

M. Lacassagne demande à M. de Mortillet ce qu'il a prévu pour la question de l'installation.

M. de Mortillet répond que le classement sera fait par des hommes spéciaux. Il n'y aura pas de récompenses. Il serait certainement préférable d'établir des sections; mais, ce qui importe le plus, c'est de se hâter, car il serait nécessaire de former un catalogue.

M. Lacassagne croit qu'il serait peut-être préférable de réunir en bloc tous les matériaux lyonnais. Les sociétés provinciales tiennent à ne pas disparaître au milieu des nombreux documents parisiens.

M. de Mortillet répond que Paris exposera peu ; les musées, au moment de l'Exposition, ne pourront se dessaisir de leurs richesses. L'intérêt de tous est que la France brille à l'Exposition.

M. Faure trouve qu'il serait bon de montrer à l'Europe que la France marche dans les voies de la décentralisation. Il est d'avis que le mieux est que les sociétés exposent séparément.

M. le Président, résumant la discussion, dit que la Société d'anthropologie de Lyon est jalouse de ses privilèges. Si elle est fermement disposée à préparer l'exposition, elle désire, d'autre part, être représentée dans les commissions de réception et de classification et dans le congrès, s'il doit y en avoir un.

M. de Mortillet fait observer qu'il a vivement insisté auprès du ministre pour qu'il y ait des comités locaux.

ÉTUDE DE LA SUBMERSION EXPÉRIMENTALE

PAR M. LACASSAGNE

Il y a submersion quand un être animé est plongé dans un liquide et ne peut plus communiquer avec l'air extérieur. D'après Fodéré, « on appelle *noyée* toute personne qui ayant été suffoquée par l'eau ou par un liquide quelconque, y a perdu la vie ou se trouve dans un péril imminent de la perdre. L'état du noyé est une véritable asphyxie produite par le changement du milieu dans lequel la respiration ne peut plus s'entretenir et peut-être aussi par la viciation de l'air renfermé dans la poitrine de la personne qui se noie. » Dans notre *Précis de médecine judiciaire*, nous avons dit que mort par submersion se produit quand un individu ayant la tête plongée dans un milieu liquide quelconque, l'air atmosphérique ne peut plus pénétrer par les ouvertures naturelles.

La fréquence de ce genre de mort, soit comme accident, soit comme suicide, a attiré de bonne heure l'attention des médecins légistes, et dès le xvii^e siècle, de nombreuses expériences furent